

CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal

A approuvé le rapport de la CLECT du 24 octobre 2017 sur le coût des charges nettes transférées de la compétence « eaux pluviales » à La Roche-sur-Yon Agglomération,

A décidé de valider le détail des attributions de compensation versées à la commune à compter du 1er janvier 2018,

Suite à la demande de Michelle et Yann BIRONNEAU en vue de l'achat d'une bande de terrain de 3 mètres le long de leur terrain avant emprise et création du futur lotissement, a émis un avis favorable à la vente de 113 m² au prix de 23,15 €, soit 2.615,95 € et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et accomplir les démarches relatives à cette vente.

A décidé d'attribuer un acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 17.000 € au groupement Accueil de Loisirs.

A décidé d'attribuer une subvention de 15.000 € à Familles Rurales pour la restauration scolaire, à titre d'acompte pour l'année 2018.

A voté une subvention de 100 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Chaize le Vicomte.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux, a décidé la suppression d'un emploi d'adjoint technique à 13,68/100 par semaine à compter du 1er janvier 2018 et décidé la création la création d'un emploi d'adjoint technique à 21,60/100 par semaine à compter du 1er janvier 2018

INFOS DIVERSES

Monsieur le Maire a informé le Conseil d'une réunion du comité de suivi des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) au cours de laquelle a été présenté le coût réel des NAP pour la commune.

Pour information, le coût des NAP s'est élevé à 233 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017, sur la base de 113 enfants. Les aides de l'Etat et de la CAF ont représenté 107 € par enfant pour cette même année, il reste donc à la charge de la Commune 126 € par enfant.

Compte tenu de ce reste à charge de la Commune, le Conseil Municipal a décidé de demander une participation des familles à hauteur de 50 € par enfant et par an, pour les activités périscolaires NAP, à compter de septembre 2018.

A fixé ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles applicables à partir du 1^{er} Janvier 2018 :

SALLE POLYVALENTE

NATURE DE LA LOCATION	TARIFS DE LOCATION	
	FOUGERÉ	EXTÉRIEUR
Mariage	370 €	500 €
Vin d'honneur	80 €	120 €
Manifestations des associations La journée (de 8 h le matin à 8 h le lendemain)	95 €	250 €
Manifestations des associations Le week-end (du vendredi 16 h au lundi 8 h)	160 €	420 €
Banquet - repas de famille - exposition	150 €	280 €
Supplément pour mise à disposition de la salle à 16 heures, la veille de la manifestation	40 €	60 €
Location pour journée supplémentaire	80 €	130 €
Arbre de Noël Ecoles de Fougeré	Gratuit	
Assemblée Générale + Repas	150 €	250 €
Assemblée Générale	Gratuit	100 €
Forfait vaisselle	30 €	30 €
Percolateur	10 €	10 €
Mise à disposition de l'écran (<i>chèque caution de 200 €</i>)	10 €	10 €
Forfait ménage	120 €	120 €
Arrhes réservation salle polyvalente	80 €	80 €
<i>Caution pour prêt du micro sans fil</i>	100 €	100 €

SALLE ANNEXE

NATURE DE LA LOCATION	TARIFS DE LOCATION	
	FOUGERÉ	EXTÉRIEUR
Location avec la grande salle (Mariage, manifestations des associations)	100 € le week-end	170 € le week-end
Location avec la grande salle (manifestations des associations)	55 € La journée	75 € La journée
Vin d'honneur	60 €	75 €
Repas de Famille - Banquet (jusqu'à 50 personnes)	80 €	130 €
Exposition (2 jours maximum)	80 €	110 €
Location pour journée supplémentaire	50 €	70 €
Réunions - Assemblée Générale	Gratuit	60 €
Assemblée générale + repas	60 €	110 €
Forfait vaisselle	10 €	10 €
Forfait ménage	60 €	60 €
Arrhes réservation salle annexe	45 €	45 €